

TARIFS RÉGULÉS DE TERMINAISON D'APPELS

Tarif de terminaison d'appels mobile

Tarif de terminaison d'appel vocal intra-départementale applicable à compter du 1er janvier 2022 sur les réseaux mobiles Telco OI de la Réunion et de Mayotte : maximum 0.0055€/mn par minute, facturation à la seconde dès la première seconde, sans modulation horaire.

Tarif de terminaison d'appel vocal intra-départementale applicable à compter du 1er janvier 2023 sur les réseaux mobiles Telco OI de la Réunion et de Mayotte : maximum 0.004€/mn par minute, facturation à la seconde dès la première seconde, sans modulation horaire.

Tarif de terminaison d'appel vocal intra-départementale applicable à compter du 1er janvier 2024 sur les réseaux mobiles Telco OI de la Réunion et de Mayotte : maximum 0.002€/mn par minute, facturation à la seconde dès la première seconde, sans modulation horaire.

Tarifs de terminaison SMS

Tarif de terminaison SMS applicable à compter du 1er juillet 2013 sur les réseaux mobiles Telco OI de la Réunion et de Mayotte : 1ct d'euro.